



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Suite aux élections municipales, la commune du Gâvre procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration de son Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration est présidé par le maire et réunit :

- 6 conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire, parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Missions

- Participer activement à la définition de la politique sociale de la commune, examiner les demandes d'aides et voter le budget du CCAS.
- Les mandats des administrateurs courent jusqu'aux prochaines élections municipales

Conditions pour candidater :

- Être mandaté par une association pour la représenter ;
- L'association doit avoir son siège social dans le département et mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune ;
- Ne pas être fournisseur de biens ou de services au CCAS ;
- Ne pas entretenir de relation de prestation avec le CCAS ;
- Ne pas être membre du conseil municipal.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire au plus tard le 10 avril 2026 :

- Par mail : mairie@legavre.fr
- Par courrier : CCAS – Mairie de Le Gâvre– 20 Grande Rue – 44130 Le Gâvre
- Déposées à l'accueil de la mairie

Un accusé réception vous sera délivré.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale au :
02 40 51 26 18

Sélection et Désignation

Une fois les candidatures étudiées, le représentant sera désigné par arrêté municipal.

Le 23 mars 2026,
Nicolas OUDAERT, maire

